

MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale des ressources humaines

**CERTIFICAT D'APTITUDE
AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT DU
SECOND DEGRÉ**

Concours externe et CAFEP

SECTION DOCUMENTATION

SESSION 2009

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis Durpaire
Inspecteur général de l'éducation nationale
Président du jury

Avant-propos

L'objectif de ce rapport est d'aider les futurs candidats à préparer au mieux leur concours en rendant compte des difficultés les plus fréquentes relevées dans chacune des épreuves ainsi que des principales qualités remarquées par le jury.

Il est aussi de rappeler les exigences de ce concours tout en soulignant que ce sont bien les potentialités professionnelles des candidats et leur culture générale qui sont examinées à cette étape de leur recrutement. Le jury s'applique à sélectionner les candidats qui disposent de connaissances spécifiques en matière de sciences de l'information, de documentation et qui ont une première vision du métier de professeur documentaliste auquel ils aspirent. La connaissance de ce métier dans son évolution historique depuis un demi-siècle et dans ses racines ou filiation plus anciennes est un élément essentiel. Les connaissances pédagogiques et didactiques ainsi que la compréhension des missions du professeur documentaliste au sein de l'établissement scolaire sont déterminantes. L'ouverture culturelle, notamment vers les autres services publics visant la connaissance au premier rang desquels se trouvent les bibliothèques, est également un élément clé.

D'un point de vue pratique, les épreuves d'admission de la session 2009 se sont déroulées pour la deuxième année consécutive au CDDP des Hauts-de-Seine à Boulogne-Billancourt qui offre des conditions de travail très appréciées. Les modalités de l'épreuve d'admissibilité de dossier proposé sur un sujet unique (application de l'arrêté du 26 juillet 2005) étaient identiques aux deux précédentes sessions. L'épreuve orale de techniques documentaires bénéficie, elle, du savoir-faire accumulé pendant neuf ans qui se traduit par une configuration matérielle simplifiée au maximum et une utilisation « optimisée » des outils numériques.

Le site Web disponible à l'adresse <http://www.capes-doc.ac-versailles.fr> est régulièrement mis à jour pour servir les candidats dans la préparation de cette épreuve.

Nous remercions pour leur engagement et leur soutien les équipes conjointes du CDDP des Hauts-de-Seine et du CRDP de l'Académie de Versailles ainsi que les services de la Maison des examens et concours d'Arcueil.

Le président du jury

Jean-Louis Durpaire

LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY

SOMMAIRE

Le bilan du concours	4
Chiffres principaux.....	4
Les résultats.....	5
La composition du jury.....	5
Les épreuves d'admissibilité	6
Épreuve de sciences et techniques documentaires	6
Épreuve de dossier documentaire.....	9
Les épreuves d'admission	12
Épreuve pratique de techniques documentaires	12
Épreuve sur dossier	14
Annexe 1 : arrêté du 15 septembre 1999 relatif au CAPES section Documentation, modifié par l'arrêté du 26 juillet 2005	18
Annexe 2 : grille d'évaluation de l'épreuve écrite de sciences et techniques documentaires	20
Annexe 3 : grille d'évaluation de l'épreuve pratique de techniques documentaires	20
Annexe 4 : quelques sujets de l'épreuve pratique de techniques documentaires.....	21
Annexe 5 : dispositif technique de l'épreuve pratique de techniques documentaires	23
Annexe 6 : grille d'évaluation de l'épreuve de dossier documentaire	24
Annexe 7 : grille d'évaluation de l'épreuve sur dossier	26
Annexe 8 : titres des sujets donnés à l'épreuve sur dossier	27
Annexe 9 : composition du jury	28
Annexe 10 : textes des sujets des épreuves d'admissibilité	28
Annexe 11 : informations statistiques.....	39

LE BILAN DU CONCOURS

Chiffres principaux

	CAPES	CAFEP
Nombre des candidats inscrits	1841 (2183 en 2008)	231 (267 en 2008)
Nombre des candidats présents et non éliminés ¹	1017 (1145 en 2008)	120 (138 en 2008)
Nombre de postes	135 (135 en 2008)	22 (30 en 2008)
Nombre des admissibles	291 (soit 28,6 % des présents non éliminés) (24,8 % en 2008)	42 (soit 35 % des présents non éliminés) (30,43 % en 2008)
Moyenne des candidats admissibles	11,53	9,65
Note sur 20 du dernier admissible	9,5 (10,1 en 2008)	8 (8 en 2008)
Rapport admissibles/postes	2,15 (2,10 en 2008)	1,9 (1,4 en 2008)
Nombre des admis	135 (135 en 2008)	22 (18 en 2008)
Note sur 20 du dernier admis	10,48 (10,75 en 2008)	9,30 (9,30 en 2008)

CAPES externe de documentation TITRES UNIVERSITAIRES	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
3 ^{ème} cycle	12 %	12 %	12 %	12 %	9 %	14 %	15 %
maîtrise	40 %	42 %	39 %	42 %	39 %	30 %	35 %
licence	47 %	45 %	48 %	46 %	52 %	56 %	50 %

CAPES externe de documentation Ages	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
24 ans ou moins	44 %	38 %	36 %	35 %	39 %	34 %	35,4 %
De 25 à 29 ans	35 %	44 %	44 %	55 %	46 %	41 %	49,6 %
30 ans et plus	21 %	12 %	20 %	10 %	15 %	25 %	16 %

¹ Principaux motifs d'élimination : note zéro, absence à une épreuve, copie blanche, rupture de l'anonymat par un candidat, fraude.

Les résultats

- La baisse du nombre de candidats inscrits se confirme en étant toutefois moins importante en 2008 : - 15,7 % au CAPES (-20 % en 2008) et – 13,5 % au CAFEP (- 14,7 % en 2008).
- En termes de profil, des caractéristiques observées lors des sessions précédentes demeurent :
Le corps reste majoritairement féminin : au CAFEP, les 22 postes sont attribués à des femmes et au CAPES, la répartition reste identique à celle de 2008 : 14 hommes, 121 femmes.
On continue à se présenter relativement jeune au concours (la tranche des 25-29 ans représente cependant la moitié des admis) ; un candidat sur deux possède un titre universitaire supérieur à la licence.
- En ce qui concerne le CAFEP, notons qu'à des moyennes identiques à celles de 2008, mais avec, il est vrai, un rapport nombre d'admissibles / nombre de postes un peu plus favorable cette année, tous les postes mis au concours ont été pourvus.

La composition du jury

Le jury de la session 2009 comprenait 107 membres (65 femmes et 42 hommes) :

- 59 certifiés (professeurs documentalistes), soit une moitié du jury
- 13 membres des corps d'inspection
- 8 enseignants-chercheurs
- 8 personnels de direction
- 7 conservateurs des bibliothèques
- 6 agrégés
- 4 ingénieurs
- 2 chargés d'études documentaires

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, les membres du jury sont regroupés par binômes et procèdent systématiquement à une double correction des copies.

Pour les épreuves d'admission, les commissions comprennent trois examinateurs.

LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Épreuve de sciences et techniques documentaires

Observations globales

Maîtrise de la langue française et de l'orthographe

Dans l'ensemble, la langue française est maîtrisée. Toutefois le niveau de vocabulaire est fréquemment pauvre par rapport au niveau et à l'épreuve demandée. Quelques rares copies posent des problèmes syntaxiques (trois phrases par page sans virgule), voire absence de rédaction (pour les questions notamment) et présentation sous forme de points non hiérarchisés. Des phrases obscures laissent le jury perplexe (« L'image prône le statut de la communication. »)

Des expressions familières sont encore présentes (« dans la tête des gens », « un petit laïus [...] sera proposé aux élèves », « un petit topo sera fait aux élèves »).

Dans l'ensemble, il est à noter une maîtrise correcte de l'orthographe.

Culture générale

La culture générale est assez faible et se limite bien souvent à des références grand public et passe-partout. Les références à l'art, à la sémiotique, à l'analyse des médias sont rares sur un sujet qui s'y prêtait. On s'interroge aussi sur la culture générale de certains candidats, par exemple lorsqu'un exposé propose l'organisation d'un voyage de collégiens en Grèce où les élèves pourront dessiner les ruines de Pompei qu'ils auront sous les yeux.

Potentialités professionnelles

Les éléments sont très inégaux d'un candidat à l'autre. Certains laissent voir une bonne connaissance du métier et un potentiel de créativité de situations d'apprentissage, construit sur des connaissances réfléchies, d'autres ne mesurent pas l'ampleur des mutations déjà en cours dans le métier induites par le développement des TIC.

Gestion du temps de l'épreuve

Le jury constate un net progrès par rapport à la session précédente, le nombre de copies inachevées étant bien moindre.

La recommandation de garder du temps pour une relecture consciencieuse demeure néanmoins. Elle pourra diminuer le nombre de fautes et apporter le dernier soin à la copie rendue, tant nécessaire pour l'impression générale que pour la lisibilité.

Les différentes parties de l'épreuve

Commentaire critique

Le texte permettait à tous les candidats préparés sérieusement de s'exprimer. Toutefois, les copies sont restées trop souvent dans le vague, dans l'à-peu-près et dans des discours reposant davantage sur l'opinion que sur une réelle réflexion

Le texte proposé a très rarement fait l'objet d'une analyse documentaire. Il était pourtant important de relever la nature du texte (un article introductif à un dossier dans une revue scientifique), la nature interdisciplinaire de la publication, et de relever la participation de l'auteur à l'Erté « Culture informationnelle et curriculum documentaire ».

La problématisation

Le manque de problématisation, une problématique réduite à une question formelle ou encore une problématique erronée constituent les problèmes principaux des copies.

Trop souvent, les candidats se sont contentés de reformuler l'intitulé du sujet (ex : « En quoi, dans quelle mesure, pourquoi, l'évolution médiatique modifie-t-elle le statut de l'image ?). Tout aussi fréquemment, ils limitent la problématique à une question formelle posée en fin d'introduction et dont on ne voit plus trace dans le développement. Enfin, nombreux ont été ceux à proposer une problématique trop centrée sur la place de l'image à l'école, ce qui les a conduits à empiéter sur la deuxième partie de l'épreuve et à répondre en partie aux questions de l'analyse de situation et de

dispositifs techniques. Pourtant, l'énoncé du commentaire critique les invitait bien à réfléchir sur le statut de l'image dans notre société.

De bonnes problématiques apparaissent qui explicitent la notion d'évolution médiatique, la modification du statut de l'image et son rôle dans les apprentissages (ex. problématique axée sur la notion d'objet d'apprentissage).

La construction du plan

Trop souvent, la construction du commentaire est calquée sur celle du texte proposé. Les candidats peinent à mettre en valeur l'analyse du sujet. Des plans binaires et simplistes rendent difficile l'expression d'une analyse dans le développement. Exemple :

1. il y a beaucoup d'images, donc
2. il faut éduquer aux images

Toutefois des plans plus originaux apparaissent. Par exemple :

1. rôle de l'image dans les médias
2. développement des pratiques profanes
3. enjeux d'une éducation à l'image.

Le commentaire critique proprement dit. Mise en perspective et références

De nombreux candidats se limitent à paraphraser les arguments du texte, sans y apporter de commentaires critiques. Certains développements se limitent même à un simple bavardage autour du thème de l'image et multiplient les lieux communs. Pire encore, quand ils évoquent l'évolution médiatique, des candidats ont pour seule référence la presse « *people* ». Dans quelques copies, on relève que l'unique signe tangible de cette évolution semble être le *happy slapping*.

Les critiques du texte sont rares et quand elles existent, elles sont souvent infondées. On aurait aimé par exemple une critique sur la dichotomie trop forte qui apparaît dans le texte entre l'image et le texte. Les aspects lecture de l'image ont été relativement peu développés.

A l'opposé, la confrontation et la mise en perspective des propos d'Annette Béguin avec des idées d'autres auteurs donnent du corps aux bons commentaires : approche historique de l'image (Laurent Gervereau) et des médias, travaux en sciences de l'information et de la communication (Robert Escarpit, Daniel Bounoux, Claude Baltz, Dominique Wolton), sociologie des médias (Pierre Bourdieu, Georges Friedmann, Jean-Louis Missika), sémiologie (Roland Barthes, Charles S. Peirce), psychologie (Serge Tisseron), médiologie (Régis Debray, Louise Merzeau), éducation aux médias (Jacques Gonnet). Les candidats sont inégalement au fait de l'actualité ; ils sont nombreux par exemple à citer le rapport Assouline mais peu nombreux à illustrer leurs propos avec d'autres exemples tirés de l'actualité. Quelques copies font référence à la culture informationnelle.

Les très bons commentaires ne se contentent pas de citer des auteurs de référence mais mettent leurs idées en perspective par rapport au sujet de l'épreuve.

Conseils aux candidats

La méthodologie du commentaire étant obligatoirement apprivoisée, Il faut prendre le temps de la réflexion, bien organiser la progression, savoir définir les notions importantes et exprimer clairement ses idées à l'appui de références théoriques et d'arguments précis. Cela évitera le plan bâclé, les idées banales et le remplissage, pénible pour le correcteur et surtout peu convaincant.

A retenir : les bons commentaires font apparaître une capacité des candidats à problématiser une question (le sujet) en prenant appui sur le texte, et proposent un développement construit et enrichi par des références pertinentes.

Analyse de situation

Par manque de culture professionnelle, trop de candidats ont réduit l'utilisation pédagogique de l'image à l'éducation aux médias. Or, Annette Béguin-Verbrugge évoque d'autres pistes (image scientifique, simulation, visualisation graphique du son, etc.) dont les candidats auraient tiré avantage à se saisir et à développer dans cette partie de l'épreuve.

Mais là encore, les termes des questions ont été peu souvent analysés ce qui a amené à des réponses hors sujet. Trop de candidats se limitent à une compilation plus ou moins heureuse d'éléments tirés des annexes sans les dépasser. Cela semble attester d'une méconnaissance de l'environnement documentaire et professionnel.

Dans la deuxième question par exemple, quelques copies mélangent sans distinction banques d'images constituées et services de recherche d'images en ligne. Par ailleurs, on relève une confusion fréquente entre services de partage d'images en ligne et banques d'images libres de droit.

La troisième question a souvent montré des lacunes et méconnaissances à la fois techniques et institutionnelles. L'annexe 1 n'a pas toujours été correctement prise en compte. Là encore, il est probable que par manque de culture professionnelle, certains candidats aient renoncé à la commenter, faute d'en comprendre certains termes techniques ou de connaître les organismes cités.

Quelques candidats ont cependant pensé à définir ce qu'est le traitement documentaire. Une copie évoque dans cette question l'existence de thésaurus spécialisés pour l'indexation des images, comme le thésaurus Garnier.

La question 4 sur les dispositifs a été parfois embarrassante du fait que les candidats n'ont pas toujours pris en compte le dispositif en tant que dispositif institutionnel. Et lorsque les dispositifs ont été parfois évoqués, leur utilité n'a pas toujours été clairement exposée. Beaucoup de réponses ont porté sur des activités et non sur des dispositifs. Les candidats se sont appuyés sur les annexes 2 (activités de simulation et de production) et 5 (activité de réalisation d'un film) plutôt que sur l'annexe 4 où figuraient des dispositifs tels que les IDD, TPE, PPCP, etc. On attendait des candidats qu'ils ne se contentent pas de les nommer mais qu'ils sachent dire en quelques mots en quoi ils consistent.

Conseils aux candidats

L'usage des documents est d'autant plus efficace que le candidat a des connaissances préalables.

Une présentation organisée des réponses rend la lecture plus agréable.

La citation de références techniques précises et maîtrisées est valorisée.

A retenir :

L'apport des connaissances attendues doublé avec un exemple plus confidentiel est apprécié. Trop de copies ne problématisent et n'analysent pas véritablement les questions, se limitant à une approche descriptive voire à une réponse sous forme de liste.

Les candidats ayant montré leur capacité à dépasser les annexes et qui mettent en avant des typologies construites ont été favorisés.

Exposé

Dans l'ensemble, il est à noter une grande diversité des scénarios proposés allant de situations très classiques (TPE, IDD, semaine de la presse, concours de « Une ») à des situations plus construites et originales (conception et réalisation d'affiches de film dans le cadre de collège au cinéma -milieu rural - autour d'un vidéobus et d'un jury constitué d'étudiants de BTS). Mais l'originalité ne suffit pas (ex : la réalisation d'un album photos de recettes de cuisine espagnole). La présence de l'image dans les scénarios proposés est souvent un prétexte : elle ne participe pas à des apprentissages informationnels ou documentaires. On aurait aimé plus d'idées avec des séances reposant sur des cartes heuristiques ou des outils de graphisme pour réaliser des schémas, des infographies voire des simulations. L'image est trop souvent restée liée à l'illustration. Elle offre pourtant nombre de perspectives intéressantes.

Cette richesse de situations traduit également une diversité dans l'appréhension du métier. Il est à noter que malheureusement certains candidats n'ont pas une connaissance suffisamment claire du métier pour lequel ils sont en train de postuler. Les confusions sur la répartition des rôles avec les autres enseignants sont fréquentes. Le professeur-documentaliste ne se borne pas à faire des recherches pour les élèves, ranger ou acheter des livres ou vaguement assister à des séances pédagogiques. Son rôle ne peut être limité à celui d'animateur ou d'observateur, comme le proposent certains exposés.

Conseils aux candidats :

Définir des objectifs documentaires et disciplinaires clairs
Être cohérent en proposant une proposition qui puisse vraiment être mise en place et réussir
Faire attention aux projets aux objectifs et séances multiples durant plusieurs mois
Développer des qualités didactiques et pédagogiques

A retenir :

L'exercice doit permettre d'allier connaissances techniques, pédagogiques et institutionnelles tout en faisant place à des qualités d'imagination pour mettre en place une séquence cohérente.

Les candidats valorisés ont mis en avant à la fois l'aspect global de la démarche mais aussi fait preuve d'une qualité dans la construction pédagogique.

Recommandations générales aux candidats

L'épreuve de STD se joue sur trois exercices différents et complémentaires qui doivent permettre au candidat de montrer ses différentes facettes. On ne peut qu'insister sur la nécessité d'analyser, de problématiser et de ramener la rédaction au sujet. Il est nécessaire pour le candidat de montrer des capacités d'analyse et de ne pas se limiter à montrer des connaissances par des citations vagues. La connaissance du métier autant dans ses missions que dans ses techniques et outils est fondamentale. Mettre en perspective le métier par rapport au sujet est important.

Par ailleurs, traiter un sujet ne consiste pas à placer le sujet du concours au cœur des préoccupations de l'univers entier. Il est intéressant d'ouvrir les débats et de relativiser le sujet par rapport à d'autres thématiques et d'autres problématiques. Enfin, si des éléments d'argumentation pertinents peuvent être repris des sujets des sessions précédentes, il n'est pas conseillé de se contenter de traiter le sujet de l'année sous le prisme d'un sujet précédent.

Épreuve de dossier documentaire

Un dossier d'actualité pour une politique documentaire d'établissement associant étroitement pédagogie et éducation

Le dossier documentaire sur le thème « Droit et école » proposé aux candidats de la session 2009 présentait de nombreux documents en ligne, documents pédagogiques et de réflexion, sur le droit et l'apprentissage du droit, ainsi qu'un document extrait d'une fiction.

Le thème est à coup sûr un thème d'actualité politique, sociale et éducative. Le débat parlementaire sur la loi « création et internet » - HADOPI -, la multiplication des normes à l'échelle planétaire, européenne ou nationale, la « juridicisation » de l'école, marquée notamment par les textes de juillet 2000 figurant au dossier, les questions nouvelles posées en terme de vie scolaire par l'usage des nouvelles technologies de communication à l'école en sont quelques exemples. En cette année scolaire de renouvellement des conseils pour la vie lycéenne, dans tous les lycées et lycées professionnels de France, la question de l'articulation entre apprentissage du droit en ECJS et pratique des droits et obligations au sein du lycée, plaçait ce dossier au cœur d'une question de politique pédagogique et éducative intéressant au premier chef la politique documentaire de l'établissement. Il incitait les candidats à tenir compte, dans leur réflexion sur le contexte pédagogique de réalisation de ce dossier et sur son insertion dans la politique documentaire de l'établissement, du travail d'équipe entre professeurs documentalistes et enseignants de disciplines (notamment au travers de l'ECJS) et entre ces enseignants documentalistes ou de disciplines et les conseillers principaux d'éducation, responsables des services de vie scolaire. Ce dossier permettait aux candidats de mettre en lumière la place des apprentissages info-documentaires au cœur de la construction des compétences civiques, et la valeur ajoutée des professeurs documentalistes en matière de droit de l'Internet, droit d'auteur, et droits voisins.

Des candidats qui maîtrisent globalement les règles de l'épreuve

Globalement le jury constate que les candidats font preuve de bonne volonté et cherchent à respecter les règles de l'épreuve ; les copies blanches ou inachevées deviennent rares, la plupart

des candidats connaissent la nature de l'épreuve dans ses attendus formels. Les textes et documents du sujet sont analysés avec intelligence. Le niveau de langage et la qualité d'expression écrite sont relativement corrects : peu d'erreurs syntaxiques ou grammaticales sont relevées dans la plupart des copies. Globalement l'orthographe est satisfaisante.

Si les copies faibles se font plus rares, les bonnes copies sortant du lot sont encore trop peu nombreuses. Les membres du jury apprécient d'y trouver de futurs professeurs-documentalistes s'engageant dans le métier, dans l'établissement auprès des élèves. Même s'il s'agit de candidats au concours du CAPES externe dont on comprend volontiers qu'ils ne connaissent pas encore concrètement le métier, ils doivent en saisir les enjeux, tout comme ceux du système éducatif. Les stages d'observation dans les établissements complètent la formation aux exercices demandés aux candidats : non seulement le candidat se fera une meilleure vision du métier qu'il souhaite exercer s'il passe plus de temps dans un établissement, mais il comprendra mieux la forme particulière que prend le dossier documentaire dans l'épreuve du CAPES : des documents dont la nature varie et détermine les destinataires.

Quelques candidats ont réussi à lier contraintes formelles, pertinence de l'analyse et richesse du contenu, montrant ainsi une capacité à s'inscrire professionnellement dans un établissement scolaire et dans le système éducatif.

Observations sur les différentes parties de l'épreuve

Dans les bonnes copies, le titre du dossier est repris, le dossier est daté, il reste scrupuleusement anonyme (pas de nom, même inventé d'établissement scolaire, la mention Lycée *** suffit), et le dossier respecte la consigne qui demande de rédiger « successivement » un plan de classement, les résumés, la note de synthèse.

- **Plan de classement**

Plusieurs plans de classement étaient possibles, en fonction de la problématique choisie par le candidat : on pouvait par exemple choisir de s'interroger sur la valeur éducative de l'apprentissage du droit ou sur le sens à donner au terme « juridique », placé entre « civique » et « sociale » dans l'éducation civique, juridique et sociale. Le jury attendait donc surtout un plan de classement construit autour d'une problématique explicitée dans la note de synthèse, constitué de regroupements cohérents, et proposant une numérotation pure. Il a particulièrement apprécié les copies se caractérisant par une formulation synthétique, originale et lexicalement cohérente des titres. Il a en revanche sanctionné une numérotation incohérente, une répartition déséquilibrée et/ou incohérente des documents, des titres non informatifs, des écarts de documents non justifiés. Il a constaté que certains plans ne correspondent pas du tout aux attentes : texte totalement rédigé, énumération sans lien des documents...

- **Résumés**

Rappelons une nouvelle fois que le résumé informatif présente une miniature du document, alors que le résumé indicatif en dégage de manière rédigée le sommaire.

Le jury constate que la plupart des candidats qui ont réalisé les résumés ont respecté le nombre de mots admis. Il rappelle que les résumés qui ne s'inscrivent pas dans ce cadre de plus ou moins 10% du nombre indiqué sont considérés comme nuls.

Le résumé indicatif a été plutôt bien réussi par les candidats, les mots clefs du texte ont été clairement repérés.

Le résumé informatif a posé plus de difficultés aux candidats : la hiérarchisation des idées du texte n'a pas été respectée et on a constaté une dérive dans certaines copies vers le collage d'extraits ou de paraphrase du document, quand c'est la qualité d'une formulation synthétique qui est valorisée. Il importe de dégager les mots clefs et des reprendre, en évitant de s'éloigner par la métaphore ou l'image du sens précis du document.

- **Note de synthèse**

Le jury se félicite que la plupart des notes de synthèse soient terminées. Il a particulièrement apprécié les copies où le candidat présente une argumentation, utilise les mots de liaison pour marquer les enchaînements de la pensée, fait des phrases simples pour faciliter la compréhension du propos, n'hésite pas à présenter des paragraphes aérés et à faire un effort dans la graphie.

Il attendait une bonne compréhension du sujet et des documents, une réelle connaissance du système éducatif, de la fonction documentaire et de la place du professeur documentaliste dans l'établissement, de son rôle pédagogique et éducatif, de sa compétence spécifique en information - documentation, des réflexions soutenues sur l'usage de l'internet et des technologies de communication à l'école et dans la société.

Dans quelques bonnes copies, on a mentionné le rôle du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, du conseil pour la vie lycéenne, la place du professeur documentaliste dans une politique éducative partagée entre conseillers principaux d'éducation, professeurs documentalistes et enseignants de discipline. Dans d'autres copies, la mention du conseil d'administration et du conseil pédagogique en introduction ou en conclusion n'est pas reliée au corps de la note. Les dispositifs (TPE, ECJS, B2i...), les instances de l'établissement (CA, CESC, conseil pédagogique, conseils d'enseignement...) sont le plus souvent citées sans montrer leur intérêt au regard du sujet. Rares sont les copies qui les intègrent de manière pertinente dans leur réflexion. Les références au socle commun sont bienvenues mais souvent maladroitement intégrées. De même, le droit de copie méritait mieux qu'une mention standardisée dans un dossier portant sur le droit et l'école. De manière générale, et quasi paradoxale, la partie de la note consacrée au droit est mieux traitée que celle relative à l'établissement scolaire. Avoir une vision d'ensemble, une culture générale et ne pas s'arrêter aux seuls textes a permis à certaines copies de sortir du lot : le jury a apprécié des copies faisant référence à la démocratie et à l'apprentissage de la démocratie, en ne se contentant pas de citer les valeurs de l'école républicaine et en explicitant les enjeux éducatifs qui y sont liés.

Mieux vaut éviter de dire que le professeur-documentaliste est le chef d'orchestre dans un établissement scolaire ou le héraut/héros du chef d'établissement. Le professeur-documentaliste n'est pas tout seul et il doit envisager des actions pédagogiques et éducatives avec les autres acteurs de l'établissement, les enseignants de discipline mais aussi les CPE avec qui pour un sujet comme celui-ci on peut envisager des collaborations actives concernant le vivre-ensemble et l'éducation à la citoyenneté.

L'introduction : le jury a valorisé les copies où une seule accroche a été choisie en fonction du thème du dossier, mais aussi de l'orientation choisie par le candidat pour problématiser le dossier. Trop de références à l'actualité ou d'anecdotes créent une impression de désordre.

La présentation des documents : la variété des documents relève de l'évidence ; en revanche ce qui peut être signalé avec intérêt, c'est la prédominance de tel ou tel genre de documents, comme dans notre dossier, les documents de source électronique.

Le corps de la note : il est bon de faire mention particulière de tel auteur, en précisant qui il est, ou de telle source : on pouvait attendre, par exemple, qu'Erik Prairat, les *Cahiers pédagogiques* ou *Sciences humaines* fassent aussi l'objet d'une mention particulière témoignant de la culture personnelle du candidat. On relève en revanche des erreurs sur la qualification documentaire des documents (source, date, statut...)

L'utilisation du dossier et la politique documentaire de l'établissement : le dossier s'adressait plutôt à l'équipe éducative dans sa diversité (enseignants, CPE), tout ou partie du dossier pouvant être proposé(e) aux élèves par les enseignants d'ECJS en vue de la préparation d'un débat argumenté. En matière de politique documentaire, on pouvait envisager l'accès aux ressources (acquisitions et désherbage au rayon droit, ressources électroniques « droit » sur le portail de l'établissement avec signets sélectionnés, à citer à partir du dossier et à enrichir en fonction de la culture du candidat), apprentissages documentaires (collaboration du documentaliste avec d'autres enseignants dans la constitution de dossiers supports au débat, interventions du documentaliste sur les questions de droit de l'information auprès du CVL et à l'occasion du travail sur les références bibliographiques du dossier en ECJS).

La conclusion : une vraie conclusion permet d'appréhender le sujet dans toute sa dimension et pas seulement les conditions d'exploitation du dossier. En fonction de la problématique choisie, le candidat pouvait ouvrir sur l'évolution du rapport à la loi et l'évolution de l'éducation, sur la construction de la loi à l'école et la construction de la loi dans la République, la nécessité citoyenne de la compréhension de la nature du droit.

Certaines notes de synthèse n'échappent toujours pas à un défaut souligné lors des autres sessions : la succession de résumés des documents ne saurait en tenir lieu.

En conclusion, l'épreuve de dossier documentaire a permis à bien des candidats de montrer leur maîtrise formelle des exercices constitutifs de l'épreuve et aux meilleurs d'entre eux, leur bonne connaissance de la place du professeur documentaliste dans l'établissement, de ses liens avec les enseignants et les conseillers principaux d'éducation, de sa valeur ajoutée à la politique pédagogique et éducative de l'établissement, et de l'articulation de la politique documentaire à ces objectifs pédagogiques et éducatifs.

LES EPREUVES D'ADMISSION

Épreuve pratique de techniques documentaires

Objectif de l'épreuve

L'épreuve consiste, sur un sujet imposé, à conduire une recherche et à sélectionner des documents en réalisant un traitement documentaire et une exploitation pédagogique avec un environnement numérique à maîtriser. La maîtrise des techniques documentaires et de l'environnement professionnel des CDI est nécessaire pour se placer dans la posture du professeur-documentaliste. Le jury, avant l'exposé, étudie le sujet qui reste identique pour les candidats par demi-journée.

Chaque candidat dispose d'un poste « bureautique » personnel, composé d'un micro-ordinateur portable avec souris, raccordé à un réseau local, et d'un accès à une imprimante individuelle. Il retrouvera la même configuration de poste lors de l'entretien. Le candidat peut sauvegarder dans un fichier les documents trouvés au fur et à mesure de ses recherches ; il peut aussi les imprimer.

Le candidat doit choisir son mode de présentation et utiliser largement les possibilités du multimédia, en particulier de la vidéo-projection et de l'interactivité des outils.

Chacune des commissions siégeant en parallèle dispose d'un micro-ordinateur ayant accès au réseau interne, configuré de manière identique aux postes de préparation et connecté à un système de visualisation collective.

Le jury peut également évaluer la connaissance des supports ou outils d'accès à l'information. Il peut en outre demander au candidat d'utiliser le poste de travail notamment pour s'expliquer sur sa démarche ou préciser tel ou tel point qu'il aura évoqué.

Pour traiter tout cela, le candidat doit avoir une connaissance globale du système éducatif. Il est impératif, au-delà des connaissances, de pouvoir trouver rapidement l'information utile à son propos.

Les sujets et contextes pédagogiques proposés sont vastes et variés (de la 6^e au post-bac) dans l'ensemble des composantes des collèges, lycées généraux, techniques et professionnels. Ils peuvent faire référence à des dispositifs ou à des actions pédagogiques pluridisciplinaires, transversales et innovantes.

Rappel de la consigne

Vous procéderez à une recherche documentaire et sélectionnerez trois documents dont vous réaliserez ou analyserez le traitement documentaire complet.

Selon l'exploitation envisagée, vous présenterez le processus de la recherche, justifierez votre sélection et commenterez le traitement documentaire réalisé.

La préparation

Une bonne maîtrise de l'usage des Tic, de l'Internet et du web permet au candidat d'aborder cette épreuve avec calme et détermination. Un bon contrôle du temps de recherche, de choix et d'impression est nécessaire pour gérer au mieux la durée de cette préparation. Afin de ne pas plaquer des schémas stéréotypés d'exposé polyvalent ou de dispositifs pédagogiques peu adaptés, il est impératif de bien lire et étudier le sujet.

Les sujets

Tout d'abord, il faut prendre le temps de lire le sujet. L'analyse du sujet est en effet déterminante. Il est préférable de traiter l'ensemble du sujet (tous les aspects), de répondre à la question posée « sans inventer » une problématique nouvelle et complexe qui peut conduire au hors-sujet. Une

bonne introduction donne le ton au reste de la prestation. Une approche critique justifiée fait la différence face aux exposés pré-formatés. Le candidat doit élaborer une problématique en pensant toujours au rôle du professeur-documentaliste, du fonctionnement du CDI et de sa place dans l'établissement ou dans son environnement. Afin de ne pas avoir à traiter sur les deux épreuves d'admissibilité d'un sujet commun, le jury essaie de sélectionner des sujets différents n'appartenant pas au même domaine ou thème.

L'exposé

En général, les candidats respectent bien la durée de 20 minutes, mais les exposés très variables sont parfois des structures rigides ou chaotiques sans introduction ni conclusion. Au cours de cet exposé, le candidat doit :

- présenter ses choix de démarche de recherche en s'appuyant sur les « traces significatives » (le jury peut consulter l'historique des recherches) ;
- exposer à sa convenance les documents sélectionnés et justifier ses choix ;
- commenter et justifier son traitement documentaire ;
- proposer des pistes d'exploitation sur le sujet. Si le candidat a préparé une présentation assistée par ordinateur, il est souhaitable qu'il l'utilise au cours de l'exposé en déroulant sa problématique et son analyse.

L'entretien

C'est une phase importante de l'épreuve qui vise particulièrement à juger des capacités du candidat à écouter, argumenter et convaincre. Il permet à certains candidats de rattraper un exposé plus faible. Il faut écouter les questions pour construire une réponse claire, concise et précise, parfois s'engager personnellement pour démontrer. C'est évidemment une épreuve de communication avec un émetteur et des récepteurs.

Le candidat peut utiliser sa station de travail suivant ses choix, mais il doit posséder la maîtrise de l'outil à tous moments : le jury peut demander au candidat d'effectuer certaines tâches sur le poste pendant l'entretien.

Les observations du jury

Les candidats semblent bien maîtriser les outils et le poste de travail. Les consignes ont été respectées, le temps bien géré et les exposés présentés avec une qualité remarquable. Mais ils souffrent encore sur le fond d'un manque de réflexion préalable à la problématisation et d'une exploitation pédagogique souvent trop théorique. On note une difficulté générale à déterminer une unité documentaire pertinente sur certaines ressources en ligne.

Le jury rappelle que candidat doit exposer ses objectifs clairement, procéder à une analyse précise et argumentée du sujet et justifier le choix des outils, trois conditions nécessaires à la réussite de cette épreuve.

Conseils aux candidats

Pour l'exposé les conseils sont classiques :

- S'appuyer sur une problématique (réelle)
- Développer l'éclectisme dans le choix des documents
- Choisir trois documents pertinents
- Structurer son exposé à partir d'un plan clair
- Proposer davantage de pistes de questionnement pour anticiper l'entretien.

Lors de l'entretien :

- Fournir des réponses synthétiques et précises
- Etre ambitieux dans ses propositions pédagogiques.
- Faire preuve de dynamisme
- Suivre l'actualité pédagogique et éducative pour l'exploiter à bon escient lors de l'épreuve.

Epreuve sur dossier

Exigences de l'épreuve et gestion du temps

A l'exception d'un candidat qui a décliné son CV, les candidats connaissent les règles de l'épreuve. La présentation est correcte et le jury n'a pas observé de comportement désinvolte, ni dans l'attitude ni dans l'expression, majoritairement correcte. Les candidats font référence aisément au conseil pédagogique, à la note de vie scolaire, à la circulaire de préparation de rentrée, à la politique documentaire.

La gestion du temps est assurée, mais on note une tendance à l'exposé trop court (12 à 15 min).

Des candidats ont des difficultés à prendre du recul par rapport aux références théoriques et enjeux du métier. Leurs connaissances sont parfois inappropriées/inadaptées. Ils éprouvent des difficultés à transposer ces connaissances dans le contexte professionnel.

Trop de candidats ne définissent pas les concepts et notions qu'ils utilisent, produisant des énoncés passe partout, des problématiques et des conclusions peu pertinentes car interchangeables indépendamment de la thématique du dossier.

Les premières phrases d'accroche avant de présenter la problématique sont encore trop souvent banalisées. Le jury a beaucoup apprécié les candidats qui s'installent d'emblée dans une attitude ouverte, dynamique et ordonnée (gestion des notes personnelles, intonation ferme et courtoise, regard attentif et persuasif ...)

Le plan est généralement annoncé mais souvent de façon rapide. Il est rarement repris dans le cours de l'exposé, ce qui ne facilite pas l'écoute du jury.

Exposé

Le jury constate deux écueils principaux : exposé trop court (non maîtrise du temps) et/ou non construit (absence de problématique). Le cadre horaire mal respecté, la structure scolaire de l'exposé, le fait que certains documents ne sont pas lus, ou ne sont que paraphrasés, que les propositions sont un catalogue d'actions et de dispositifs sont autant de points faibles dans certaines prestations.

Les connaissances théoriques manquent à beaucoup.

Il faut soigner l'accroche pour capter l'attention du jury en partant, dans son introduction, de l'actualité éducative, culturelle, sociale. Pour la présentation des documents, il convient de ne pas se contenter des références bibliographiques.

Le plan ne peut se réduire à : 1/ Quoi ? Pourquoi ? 2/ Comment ?

Le développement ne doit pas être un catalogue d'idées, d'actions ou de connaissances sans mise en perspective et contextualisation.

Chez plus de la moitié des candidats :

- la présentation linéaire et simplement descriptive des documents aboutit à l'absence de mise en perspective et de recul critique ;
- les problématiques dégagées restent de ce fait un point faible et d'une grande banalité ;
- la prise en compte de l'intitulé du dossier dans l'exploitation des documents reste faible, comme s'il n'était qu'un prétexte à un regroupement de documents.

Le jury tient à élever des problématiques pertinentes proposées par des candidats :

« Dans quelle(s) mesure(s) le professeur documentaliste concourt-il à l'acquisition d'une culture plurielle ? »

« L'autonomie peut-elle s'enseigner comme un autre savoir ? Selon quelles modalités le professeur documentaliste peut-il trouver sa place dans cet enseignement ? »

« En quoi faire de l'élève un citoyen info-compétent est-il essentiel à l'ère de la nouvelle culture informationnelle ? »

Entretien

Les candidats qui évitent des réponses réductrices (éducation aux médias = semaine de la presse et des médias dans l'école), qui font montre de réactivité, de culture générale, qui prennent appui sur leur culture sont appréciés. Être capable de prendre de la distance par rapport aux documents, d'avoir une hauteur de vue suffisante, de montrer de l'enthousiasme, de l'engagement, des convictions, de penser à voix haute, est également apprécié par le jury.

La qualité d'écoute est essentielle : le candidat doit répondre à la question posée et bannir les stratégies d'évitement ou la récitation de fiches de connaissances apprises par cœur. Il ne faut pas seulement répondre par oui ou non, mais développer, justifier et illustrer par des exemples concrets.

Les candidats qui ont réfléchi aux missions du professeur-documentaliste sont capables de se projeter dans le métier.

En réponse à des questions à scénario pédagogique, il convient d'être précis (niveau, compétences documentaires, production, évaluation, rôle si collaboration). Les questions sur le système éducatif ne doivent être qu'une formalité pour un candidat bien préparé. Le candidat doit apporter suffisamment d'éléments dans chaque réponse. Il doit penser à synthétiser, éviter les digressions. Le cadre juridique d'exercice paraît parfois méconnu des candidats. Le jury observe le manque de recul de certains candidats face aux médias (souvent les journaux télévisés et parlés ne sont pas cités).

Outre les connaissances professionnelles et celles du système éducatif (fonctionnement d'un EPLE, enjeux éducatifs actuels), l'entretien explore la connaissance des difficultés liées à la diversité des représentations sur le métier. Il s'agit bien de vérifier la solidité de la motivation, la conscience claire d'un métier multipolaire où coexistent un cadre institutionnel s'imposant à tous les enseignants et une relative autonomie dans l'accomplissement même du métier. Il est donc nécessaire que le candidat ait une conception exigeante non seulement de ses propres missions mais aussi du sens du service public dans un contexte qui est aussi celui de la loi organique relative aux lois de finances.

Alors qu'il s'agit d'un concours de recrutement, encore trop de candidats sont mis en difficulté par des questions portant sur les valeurs du service public d'éducation et sur les obligations des fonctionnaires.

La culture générale, notamment dans le domaine des arts et de la littérature fait parfois défaut.

Conseils

Exposé :

Les candidats sont incités à :

- préciser la polysémie des termes utilisés, expliquer et justifier l'acception retenue, qu'il s'agisse du contexte éducatif dans son ensemble ou du contexte professionnel du professeur documentaliste ;

- illustrer les propos par des exemples de situations concrètes ou des références précises (lectures, conférences, manifestations nationales, etc.) ;

- faire une analyse critique des documents et les mettre en relation ;

- articuler l'intitulé du dossier avec les documents qu'il contient, et ne pas faire un exposé sur le seul intitulé du dossier sans le référer très explicitement aux missions du professeur documentaliste et aux enjeux du système éducatif (par exemple, quand le libellé du sujet annonce « Evolution et darwinisme », ce n'est pas un exposé philosophique ou scientifique qui est attendu, mais la présentation de la manière dont le professeur documentaliste va s'inscrire, en fonction de ses missions spécifiques, dans le travail réalisé dans l'établissement sur ce thème) ;

- ne pas oublier de conclure en fonction de la problématique annoncée ;

- s'affirmer comme un futur professionnel dont la parole et la pensée font autorité : justesse du ton, précision du vocabulaire, capacité à interagir.

Entretien :

Le jury est particulièrement sensible aux points suivants :

- la posture du candidat vis-à-vis du futur métier : se présenter à un concours de la fonction publique suppose qu'on connaît au moins en théorie les obligations et la déontologie d'un agent de l'Etat; de ce fait, la connaissance des missions non seulement des professeurs documentalistes mais aussi des enseignants, des textes qui régissent le système public d'enseignement est indispensable ;

- la capacité à surmonter fatigue et nervosité pour entrer de façon authentique en communication avec le jury ;

- la démonstration que l'on a confronté des connaissances théoriques à la réalité des EPLE dans leur diversité (i.e. ne pas hésiter à visiter des EPLE et des CDI différents).

Il est inutile de questionner le jury sur le bien fondé de la réponse. En revanche, il convient d'écouter les questions du jury, de les prendre éventuellement en note pour ne pas les oublier.

Exposé et entretien doivent mettre fermement en exergue la mission pédagogique du professeur documentaliste, qui délivre des savoirs info- documentaires. Les collaborations avec les enseignants de discipline et/ou les conseillers principaux d'éducation n'excluent pas que le professeur documentaliste soit force de propositions dans sa spécificité.

A ce propos, il convient de ne pas parler de partenaires à l'intérieur de l'établissement, en réservant ce terme aux partenaires extérieurs de l'établissement.

Présentation, expression

Le jury apprécie que les candidats évitent certaines expressions familières ou fautives ou à la mode. Soigner l'expression suppose choisir un vocabulaire adapté, éviter les répétitions, les tics de langage et les liaisons audacieuses, développer les sigles, bannir le registre familial (ex : « prof, prof-doc... »).

Il conseille de se préparer à l'oral, avec du « *coaching* », pour éviter débit lénifiant et ennui, et convaincre. Maîtriser le débit requiert de l'entraînement. Les candidats doivent s'efforcer de se décrisper. En cas de perte de moyens, ils peuvent s'accorder un instant puis repartir. La gestion du stress est déterminante pour la prestation. Le candidat doit être convaincu des meilleures dispositions de la commission à son égard.

Enthousiasme, curiosité, culture générale et distance critique sont attendus.

ANNEXE 1 : ARRETE DU 15 SEPTEMBRE 1999 RELATIF AU CAPES SECTION DOCUMENTATION, MODIFIE PAR L'ARRETE DU 26 JUILLET2005

Épreuves écrites d'admissibilité

1-Épreuve de sciences et techniques documentaires.

L'épreuve s'appuie sur plusieurs documents et sur un questionnaire. Elle comporte trois parties

- commentaire critique d'un document ;
- analyse de situation et de dispositifs techniques ;
- exposé relatif aux applications pédagogiques des sciences et techniques documentaires auxquelles se rapporte l'épreuve ainsi qu'à leur rôle par rapport à l'évolution des systèmes et de l'enseignement.

(Durée : cinq heures ; coefficient 1.)

2- Épreuve de dossier documentaire

A partir d'un ensemble de documents, le candidat élabore un dossier relatif à une question de politique documentaire dans le contexte d'un établissement scolaire du second degré. Ce dossier est accompagné : d'un plan de classement ; du ou des résumés en un nombre maximal de mots d'un ou deux documents choisis par le jury parmi ceux remis au candidat ; d'une note de synthèse précisant les objectifs, le contenu et les conditions d'exploitation.

(Durée : 5 heures ; coefficient 1.)

Épreuves pratiques et orales d'admission :

1- Épreuve pratique de techniques documentaires.

Cette épreuve est constituée par la recherche, le traitement et l'exploitation de l'information à des fins pédagogiques en milieu scolaire.

A partir d'une question posée, le candidat :

- procède à une recherche documentaire dans le cadre de l'environnement documentaire mis à sa disposition ;
- sélectionne trois documents dont il réalise ou analyse le traitement documentaire complet.

En fonction de l'exploitation pédagogique envisagée dans son exposé, le candidat :

- présente le processus de la recherche documentaire ;
- justifie sa sélection ;
- commente le traitement documentaire réalisé.

(Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes, exposé de vingt minutes maximum suivi d'un entretien ; coefficient 2.)

2- Épreuve pré-professionnelle sur dossier.

Cette épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant un ou plusieurs documents. Elle comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle permet au candidat de démontrer :

- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la profession ainsi que sur les relations entre celle-ci et les disciplines enseignées dans le second degré ;
- qu'il a réfléchi à la dimension civique et sociale de l'enseignement et de l'activité professionnelle qu'il souhaite exercer ;
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- qu'il peut faire état de connaissances sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré.

(Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes [exposé de vingt minutes maximum suivi d'un entretien] ; coefficient 2.)

ANNEXE 2 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE SCIENCES ET TECHNIQUES DOCUMENTAIRES

Parties	Critères	Notes	Notes Globales
1. Commentaire (40/100)	Contenu du document		
	Prise en compte de la question		
	Démarche critique incluant engagement et culture informationnelle		
	Articulation des 3 points précédents		
2. Analyse de situation (40/100)	1	Pertinence de la réponse à la question	
		Réponse s'appuyant sur les documents	
		Capacité à dépasser le document	
		Connaissances techniques du candidat	
		Capacité du candidat à s'adapter au sujet	
	2	Pertinence de la réponse à la question	
		Réponse s'appuyant sur les documents	
		Capacité à dépasser le document	
		Connaissances techniques du candidat	
		Capacité du candidat à s'adapter au sujet	
	3	Pertinence de la réponse à la question	
		Réponse s'appuyant sur les documents	
		Capacité à dépasser le document	
		Connaissances techniques du candidat	
		Capacité du candidat à s'adapter au sujet	
	4	Pertinence de la réponse à la question	
		Réponse s'appuyant sur les documents	
		Capacité à dépasser le document	
		Connaissances techniques du candidat	
		Capacité du candidat à s'adapter au sujet	
3. Exposé (20/100)	Réponse à la question		
	Démarche de projet		
	Application pédagogique		
	Moyens mis en œuvre pour le projet		
	Contextualisation et faisabilité		
Bonus	Une bonification d'un maximum de 5 points sur 100 est attribuée par le binôme de correcteurs aux copies complètes pour les qualités d'orthographe, de vocabulaire et de style.		
TOTAL			

ANNEXE 3 : GRILLE D'EVALUATION DE L'ÉPREUVE PRATIQUE DE TECHNIQUES DOCUMENTAIRES

<p>Évaluation de l'exposé, dans son organisation, sa forme :</p>	<p><i>Durée de l'exposé, respect du plan imparti</i> <i>Type de support utilisé (n'intervient pas dans la notation)</i> <i>Proposition d'un plan clair et respect de ce plan</i> <i>Cohérence globale de l'exposé</i> <i>Aisance dans l'expression : fluidité, élocution, précision du langage ...</i> <i>Capacité à dégager une conclusion</i></p>	<p>/ 20</p>
<p>Évaluation de l'entretien, dans sa forme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Utilisation éventuelle des outils TIC</i> - <i>Qualité de la communication avec le jury</i> - <i>Aptitude à argumenter, prendre position</i> - <i>Capacité à formuler des réponses claires, précises</i> - <i>Appropriation des valeurs du service public</i> - <i>Précisions et compléments sur les éléments de l'exposé</i> 	<p>/ 20</p>
<p>Évaluation de l'exposé et de l'entretien dans leur contenu :</p>	<p><i>Analyse et approche du sujet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>thème</i> - <i>niveau</i> - <i>exploitation cible</i> <p><i>Démarche de recherche</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>autonomie</i> - <i>connaissance des supports et outils</i> - <i>utilisation pertinente des outils, en liaison avec la stratégie</i> <p><i>Sélection des documents, justification du choix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>thème</i> - <i>situation pédagogique</i> - <i>support et usage cible</i> <p><i>Traitement documentaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>support (logiciel, bordereau, etc.)</i> - <i>maîtrise des concepts et méthodes</i> - <i>qualité du traitement</i> - <i>capacité à mettre en évidence la complémentarité des informations liées aux différentes opérations du TD</i> <p><i>Exploitation pédagogique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>prise en compte de la spécificité du public</i> - <i>connaissance et prise en compte du contexte pédagogique</i> <p><i>Culture générale relative</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>au traitement d'un fonds encyclopédique en CDI</i> - <i>à l'accompagnement des projets de l'équipe pédagogique et des élèves</i> - <i>au système éducatif et aux « grands débats » sur l'éducation</i> 	<p>/ 60</p>

ANNEXE 4 : QUELQUES SUJETS DE L'ÉPREUVE PRATIQUE DE TECHNIQUES DOCUMENTAIRES

Pour chaque sujet la consigne est identique :

Vous procéderez à une recherche documentaire et sélectionnerez trois documents dont vous réaliserez ou analyserez le traitement documentaire complet. Selon l'exploitation envisagée, vous présenterez le processus de la recherche, justifierez votre sélection et commenterez le traitement documentaire réalisé.

Exemples de sujets

Sujet n° 1

On annonce, pour la prochaine édition du journal lycéen local, un sujet particulièrement sensible et délicat. Le proviseur, soucieux de prévenir les problèmes, vous demande de rencontrer avec lui le comité de rédaction pour rappeler aux élèves leurs droits mais aussi leurs devoirs de jeunes journalistes. Vous préparez ce moment.

Sujet n° 2

Lors de la réunion du conseil pédagogique, plusieurs de vos collègues disent souhaiter expérimenter les manuels numériques. Fortement soutenue par le Conseil général, la principale du collège vous demande de préparer et d'organiser une présentation de ces nouvelles ressources ainsi que de prévoir les modifications du volet numérique du projet d'établissement.

Sujet n° 3

L'importance des abus a contraint le conseil d'administration à amender la charte d'usage des Tice, annexée au règlement intérieur, de telle manière à interdire l'usage des téléphones mobiles dans l'enceinte du collège. Soucieux pourtant d'en promouvoir les bons usages, vous souhaitez organiser un concours de courtes vidéos réalisées avec ces appareils. Vous souhaitez convaincre à ce sujet le chef d'établissement et vos collègues.

Sujet n° 4

Dans le cadre de l'éducation aux médias, assurée par un professeur de français, les élèves de BTS hygiène, propreté, environnement sont invités à se rendre au CDI pour une recherche d'information sur le sujet : « risques alimentaires ». Le professeur documentaliste du lycée profite de cette opportunité pour proposer à l'enseignant un travail d'analyse de sites internet et une réflexion sur la validité de l'information en ligne.

Sujet n° 5

Votre établissement va être doté d'un Espace numérique de travail. Vous constatez que la dimension documentaire n'est pas abordée dans les rubriques accessibles aux élèves, aux enseignants et aux parents. Comment pouvez-vous préparer une démarche afin de modifier cette situation peu satisfaisante pour les nouvelles pratiques de recherche documentaire ?

Sujet n° 6

Dans votre établissement, les enseignants d'histoire-géographie ont été dotés d'un tableau numérique interactif. Peu sensibilisés à cette nouvelle technologie, ils n'ont pas pris en main cet équipement et le chef d'établissement vous demande de l'aider à démarrer de manière constructive. Comment vous organisez-vous ?

Sujet n° 7

Pour prolonger l'étude des textes fondateurs en cours de français, le professeur de lettres demande à ses élèves de 6^e d'effectuer des recherches au CDI, avec l'aide du professeur documentaliste, pour choisir une reproduction d'un tableau représentant une scène de la Bible.

Chaque élève doit commenter oralement l'œuvre sélectionnée en précisant le nom de l'artiste, le siècle, le lieu de conservation et le support utilisé et en identifiant l'épisode biblique ainsi que les personnages et les lieux.

Sujet n° 8

Dans le cadre du programme de SVT, des élèves de 4^e doivent mener, par groupe de 2 ou 3, des recherches au CDI pour réaliser des panneaux d'information sur les différentes méthodes de contraception, féminine et masculine, en expliquant leur fonctionnement ainsi que leurs avantages et inconvénients.

Sujet n° 9

Pour accompagner la lecture de Montserrat d'Emmanuel ROBLES dans une classe de seconde, quatre séances, encadrées par le professeur de lettres et le professeur documentaliste, sont organisées au CDI, visant à conduire et exploiter une recherche sur l'histoire de l'Amérique du Sud, depuis l'époque précolombienne jusqu'à l'accession à l'indépendance.

A l'issue de ce travail, les élèves, répartis en groupes de 2 ou 3, doivent réaliser des panneaux qui traitent des thèmes évoqués dans l'œuvre étudiée.

Sujet n° 10

Dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF), le professeur de lettres-histoire demande à ses élèves de CAP de se rendre au CDI pour sélectionner, avec l'aide du professeur documentaliste, trois documents de nature variée (textes, images, graphiques, cartes, tableaux...) pour constituer leur dossier documentaire d'examen.

Le sujet d'étude est : Une métropole : New York ; le choix des documents doit répondre à une problématique.

Sujet n° 11

Dans le cadre des enseignements artistiques, les élèves d'une classe de 1^{ère} littéraire travaillent sur le thème « Cinéma et audiovisuel ». Ils sont chargés par leur professeur de réaliser un court-métrage sur le peintre sculpteur Alexander Calder.

Ils demandent de l'aide au professeur-documentaliste de l'établissement.

Sujet n° 12

Dans le cadre de leur programme d'ECJS, les élèves de BEP d'un lycée professionnel font des recherches sur « l'alcool et les jeunes » afin de préparer un débat argumenté sur ce thème.

Sujet n° 13

Les élèves de 1^{ère} S, Sciences de l'Ingénieur, souhaitent participer au concours « A vos blogs ! » lancé par l'ONISEP. Souhaitant créer leur blog de classe, ils font appel au professeur-documentaliste de l'établissement.

Sujet n° 14

« Le socle commun de connaissances et de compétences » mentionne explicitement l'éducation aux médias comme l'une des compétences à acquérir par tout élève, à l'issue de sa scolarité obligatoire.

Un professeur-documentaliste de collège est sollicité par le « Club presse » de l'établissement pour créer un cyber-journal. Le chef d'établissement lui demande de présenter son projet devant le Conseil d'Administration.

Sujet n° 15

Selon les recommandations de l'Arrêté du 8 juillet 2008 « Programmes d'enseignement de français pour les classes de sixième », -B.O. spécial n° 6 du 28 août 2008-, un professeur de français souhaite redynamiser la pratique de la lecture dans sa classe de 6^{ème}. Il fait appel au concours du professeur-documentaliste pour l'aider dans cette tâche.

ANNEXE 5 : DISPOSITIF TECHNIQUE DE L'ÉPREUVE PRATIQUE DE TECHNIQUES DOCUMENTAIRES

L'ensemble du dispositif technique est conçu pour que les candidats se trouvent dans une situation technique analogue à un poste de travail habituel, même si un ensemble de dispositifs de surveillance et de sécurité sont présents en arrière-plan. Si on excepte ces dispositifs spécifiques, la station mise à la disposition du candidat est analogue à celles qui sont présentes dans les CDI des établissements scolaires.

La configuration technique détaillée a été communiquée aux candidats par voie de publication sur le web en avril. Les stations de travail sont des postes en réseau dont les configurations sont restaurées entre deux candidats. Ils sont soutenus par un ensemble de services en réseau, sans modification notable par rapport aux années précédentes si on excepte l'accroissement des performances. Sauf exception dûment signalée par voie de publication sur le web, les versions des logiciels utilisées sont celles qui sont régulièrement commercialisées à la fin de l'année précédant les épreuves.

Ressources disponibles sur le poste de travail

- Navigateurs Internet Explorer 8 et Firefox 3
- Logiciels bureautiques Office 2003 et Open Office 3.1, visualiseurs et utilitaires (décompression notamment)
- Logiciels documentaires BCDI et PMB permettant l'accès à deux bases de données bibliographiques (collège et lycée).
- Thésaurus Motbis version 2009 installé sur disque
- L'abrégé de la classification décimale de Dewey, édition 1998, réimpression 2002, est fourni en version papier
- Ressources disponibles sur le réseau local
- Encyclopédies Universalis, Hachette multimédia, Larousse
- Services d'impression en réseau
- Services de stockage pour les candidats, s'appuyant sur le logiciel IACA. Chaque candidat dispose d'un compte individuel et d'un espace de stockage personnel.
- Services de sécurité et de journalisation des sessions

Ressources disponibles en accès distant

La plate-forme propose un ensemble de ressources numériques accessibles à distance. Elle répond en cela à l'impératif de diversification des ressources lié au texte de l'arrêté. Les candidats ont accès à un ensemble de ressources du Canal numérique des savoirs (CNS), du Kiosque numérique de l'éducation (KNE) et du site TV, notamment des usuels, des titres de référence et des titres de presse, ainsi que diverses ressources d'usage général. La liste des ressources disponibles est communiquée aux candidats par voie de publication en ligne.

Ressources publiques d'Internet

Les candidats peuvent utiliser toutes les ressources de l'internet public. Les ressources utilisables se définissent comme l'ensemble des services accessibles sans nécessiter de mot de passe.

ANNEXE 6 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE DE DOSSIER DOCUMENTAIRE

Chaque item ne se voit pas attribuer de points précis C'est le constat des indicateurs présents qui guide le correcteur pour fixer le nombre de points attribués. Des critères positifs ou négatifs complémentaires permettent de moduler le nombre de points attribués au final.

Les critères positifs permettent de valoriser des qualités qui méritent d'être prises en compte lorsqu'elles apparaissent ; les critères négatifs sanctionnent des défauts majeurs qui justifient une appréciation défavorable, quelles que soient les qualités constatées par ailleurs.

PLAN

Critères positifs

- Titre identique à celui du sujet
- Problématique apparente et pertinente
- Regroupements cohérents des textes
- Plan équilibré (parties et sous-parties)
- Titres et sous-titres pertinents, informatifs, synthétiques
- Justification pertinente en bas du plan, de l'élimination de document(s)
- Pertinence, si elles existent d'une introduction/conclusion et de la mise en annexe de documents
- Système de numérotation cohérent
- Chaque document n'apparaît qu'une seule fois dans le plan
- Présentation claire et aérée permettant un repérage rapide des documents et de la structure du dossier

Critères négatifs

- Plan en partie rédigé
- Plan fondé sur d'autres critères que la problématique liée au contenu des documents (ex : par type de documents)
- Oubli de document(s)

RÉSUMÉS

Critères positifs

- Syntaxe correcte
- Respect de l'enchaînement des idées du texte (pour les résumés informatifs)
- Présence des concepts essentiels
- Phrases rédigées
- Rédaction sans jugement personnel ni critique
- Pas d'énonciateur
- Citations limitées à un mot ou une expression de l'auteur
- Mots clés (notions pertinentes)

Critères négatifs

- Dépassement de la tolérance autorisée dans le libellé du sujet
- Inexactitude entre le nombre de mots annoncés et le nombre réel

- Syntaxe défaillante

NOTE DE SYNTHÈSE

Une note globale est attribuée sans différencier les points affectés habituellement aux différentes parties (objectifs, contenus, conditions d'utilisation) pour apprécier la cohérence d'ensemble de la note à partir des critères suivants :

- Sujet et problématique introduits
- Plan apparent
- Opportunité du sujet précisée (en liaison avec l'actualité et les enjeux, les réformes du système éducatif, les changements de programme...)
- Objectifs pertinents et réalistes
- Destinataires précisés, cohérents avec les objectifs
- Concepts et idées force des textes présents
- Textes mis en valeur de manière dynamique (opposition, convergences, importance), notamment à travers des références multiples à certains documents
- Documents retenus tous cités au moins une fois avec indication de leur numéro
- Signalement de l'intérêt ou de l'importance des documents (qualité des auteurs, nature des textes et tonalité précisées à bon escient)
- Utilisation très modérée de citations directes des textes
- Style neutre (pas de je, vous, nous, de jugement personnel)
- Au moins une utilisation globale cohérente avec les objectifs et les destinataires
- Nombre d'exemplaires, conditions de diffusion, de reproduction (pour les documents eux-mêmes, pas pour le dossier)

Critères positifs

- Présentation judicieuse et élégante des documents
- Qualité de style
- Compléments d'information au dossier suggérés
- Suggestions de collaboration pédagogique du documentaliste

Critères négatifs

- Dérive dissertation
- Suite de résumés
- Absence d'objectifs, de destinataires, de conditions d'utilisation
- Méconnaissance du fonctionnement du système éducatif ou du rôle des partenaires
- Contresens sur les textes

ANNEXE 7 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE SUR DOSSIER

Évaluation de l'exposé, dans son organisation, sa forme :	<i>Compréhension du sujet et aptitude à poser une problématique en relation avec le dossier. Proposition d'un plan clair, et respect de ce plan. Cohérence interne de l'exposé.</i>/30
Évaluation de l'exposé, dans son organisation, sa forme :	<i>Compréhension du sujet et aptitude à poser une problématique en relation avec le dossier. Proposition d'un plan clair, et respect de ce plan. Cohérence interne de l'exposé. Capacité à se dégager des notes et à maintenir l'intérêt du jury. Capacité à exploiter ses connaissances et ses expériences antérieures en les contextualisant. Aisance dans l'expression : fluidité, élocution, précision du langage ... Capacité à conclure l'exposé en élargissant la problématique du dossier. Utilisation et respect du temps imparti. Pertinence de l'exposé par rapport au dossier proposé.</i>/30
Évaluation de l'entretien, dans sa forme (Interrogation sur le thème du dossier et du contenu de l'exposé et, d'une manière plus générale, sur les compétences requises d'un documentaliste)	<i>Qualité de la communication avec le jury. Aptitude à argumenter, à prendre position, à prendre un minimum de distance et de réflexion par rapport à la pratique antérieure. Capacité à formuler des réponses claires, précises et concrètes qui engagent et témoignent d'une réflexion personnelle éprouvée. Authenticité des réponses, mise en évidence de conviction. Capacité à se projeter et à mettre en perspective les expériences antérieures. Authenticité et pertinence des motivations. Appropriation des valeurs de l'éducation nationale</i>/30
Évaluation de l'exposé et de l'entretien, dans leur contenu	<i>Connaissance du système éducatif et de son fonctionnement : ses objectifs, son organisation générale (niveaux d'enseignement, diplômes, etc.) Degré de culture générale : connaissance des principaux débats actuels relatifs à l'éducation et son environnement, des réformes récentes. Représentation et connaissance de la fonction documentaire : organisation et missions des CDI, missions et activités des documentalistes...</i>/40
	Total sur 100	

- Vu l'arrêté du 12 juin 2008 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture du concours externe et du troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 12 juin 2008 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture de concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de maître ou de documentaliste dans les classes du second degré sous contrat correspondants au concours externe du CAPES (CAFEP-CAPES) et au troisième concours du CAPES (troisième CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 juin 2008 désignant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ainsi que des troisièmes concours du CAPES et des troisièmes CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2009,
- Vu l'arrêté du 22 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 30 juin 2008 désignant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ainsi que des troisièmes concours du CAPES et des troisièmes CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2009,
- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES ainsi que du troisième concours du CAPES et du troisième CAFEP-CAPES section DOCUMENTATION est constitué comme suit pour la session 2009 :

Président.

M Jean-Louis DURPAIRE Académie DE PARIS
Inspecteur général de l'éducation nationale.

Vice-président(s).

M Pascal COTENTIN Académie DE VERSAILLES
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

M Jean-Pierre VERAN Académie DE MONTPELLIER
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Secrétaire général.

Mme Mireille LAMOUROUX Académie DE VERSAILLES
Chef d'études documentaires

Sujet 14 : Indexation sociale

ANNEXE 9 : COMPOSITION DU JURY

Le Ministre de l'éducation nationale

- Vu l'arrêté du 12 juin 2008 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture du concours externe et du troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 12 juin 2008 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture de concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de maître ou de documentaliste dans les classes du second degré sous contrat correspondant au concours externe du CAPES (CAFEP-CAPES) et au troisième concours du CAPES (troisième CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 juin 2008 désignant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ainsi que des troisième concours du CAPES et des troisième CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2009,
- Vu l'arrêté du 22 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 30 juin 2008 désignant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ainsi que des troisième concours du CAPES et des troisième CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2009,
- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES ainsi que du troisième concours du CAPES et du troisième CAFEP-CAPES section DOCUMENTATION est constitué comme suit pour la session 2009 :

Président.

M Jean-Louis DURPAIRE

Académie DE PARIS

Inspecteur général de l'éducation nationale.

Vice-président(s).

M Pascal COTENTIN

Académie DE VERSAILLES

Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

M Jean-Pierre VERAN

Académie DE MONTPELLIER

Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Secrétaire général.

Mme Mireille LAMOUROUX

Académie DE VERSAILLES

Chef d'études documentaires

Membres du jury

Mme Françoise ALBERTINI Professeur certifié	Académie D'IX-MARSEILLE
M. Elie ALLOUCHE Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES
Mme Véronique AMIEL-CANALIS Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M Eric AMIOT Professeur certifié	Académie DE LA REUNION
M. Gabriel ANTEMI Personnel de direction	Académie DE REIMS
Mme Dominique AUMASSON Inspecteur pédagogique régional / Inspecteur d'académie.	Académie DE PARIS
Mme Pascale BENEVENT Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
Mme Martine BERJOT Personnel de direction	Académie DE REIMS
M Jérôme BERTONECHE Ingénieur de recherche (recherche et formation)	Académie DE POITIERS
Mme Evelyne BEVORT Professeur certifié	Académie DE PARIS
Mme Nicole BOUBEE Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
Mme Anne BOUCHEZ-TRIFUNOVIC Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
M Didier BOUILLON Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE VERSAILLES
Mme Marie-Claude BOYER-ROCHE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE LA REUNION
Mme Edith BRASSART Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE LILLE

Mme Lydia BRETOS Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Michèle BRIZIOU Professeur certifié	Académie D'ORLEANS-TOURS
M. Christophe BRUNET Professeur agrégé	Académie DE POITIERS
Mme Claire CALDÉRON Inspecteur d'académie Inspecteur pédagogique régional	Académie DE GRENOBLE
Mme Valérie CANN Professeur certifié	Académie DE RENNES
M. Jean-Yves CAPUL Professeur agrégé	Académie DE PARIS
M Alain CARACO Conservateur général des bibliothèques	Académie DE GRENOBLE
Mlle Karen CHABRIAC Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M Alain CHANTE Maître de conférences des universités	Académie DE MONTPELLIER
Mlle Christelle CHARLOT Personnel de direction	Académie D'ORLEANS-TOURS
Mme Ghislaine CHARTRON Professeur de chaire supérieure	Académie DE PARIS
Mlle Nathalie CHAUSSARD Professeur certifié	Académie D'ORLEANS-TOURS
Mlle Pascale CHAUSSENDE Professeur certifié	Académie DE CRETEIL
Mme Clotilde CHAUVIN Professeur certifié	Académie D'AIX-MARSEILLE
Mme Florence CHEVAL Professeur certifié	Académie DE ROUEN

M. Claudio CIMELLI Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE CRETEIL
M. Alain COLLIGNON Ingénieur de recherche (recherche et formation)	Académie DE NANCY-METZ
Mme Nicole CYPRIEN Personnel de direction	Académie DE LA GUADELOUPE
Mme Katine DELAGE Professeur certifié	Académie DE BORDEAUX
Mlle Marie-Françoise DELAIRE Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
Mme Nadine DELTORRE Professeur certifié	Académie DE NICE
M. Charles DEVILLARD Professeur certifié	Académie D'ORLEANS-TOURS
M. Nicolas DOMPIER Professeur certifié	Académie DE GRENOBLE
M. Gérard DONEZ Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE DIJON
Mme Josiane DUCOURNAU Chargé d'études documentaires	Académie DE BORDEAUX
M. Olivier DUFAUT Professeur certifié	Académie DE GRENOBLE
M. Dominique DUFILS Professeur certifié	Académie DE ROUEN
Mme Claire DULAC Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
M. Michel DUMAS Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
Mlle Isabelle ESTEVE-BOUVET Professeur certifié	Académie DE CAEN

M. Frank FAUCJEMBERGUE Personnel de direction	Académie DE POITIERS
Mme Sylvie FAYET-SCRIBE Maître de conférences des universités	Académie DE PARIS
Mme Patricia FERNANDES Personnel de direction	Académie DE GRENOBLE
Mme Marie-christine FERRANDON Professeur agrégé	Académie D'AMIENS
Mme Christelle FILLONNEAU Ingénieur de recherche (recherche et formation)	Académie DE POITIERS
Mme Isabelle FRUCTUS Professeur certifié	Académie DE PARIS
M. David GACHET Professeur agrégé	Académie DE STRASBOURG
Mme Yannick GAUVIN Conservateur de bibliothèque	Académie DE PARIS
Mlle Virginie GENTILS Professeur certifié	Académie DE CAEN
Mme Lucia GRANDE Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M. Jean-François GRIMAUULT Professeur certifié	Académie DE NANTES
Mme Marie-Hélène GRISAUD Chargé d'études documentaires	Académie DE NANTES
Mme Agnès GUESNON Professeur certifié	Académie DE REIMS
M. Michel GUILLOU Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Martine HAGENBACH Professeur certifié	Académie DE STRASBOURG

Mme Parina HASSANALY Professeur des universités	Académie D'AIX-MARSEILLE
M Bernard HEIZMANN Professeur certifié	Académie DE NANCY-METZ
M. Michel HOUDU Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE POITIERS
Mie Audie INAUDI Professeur certifié	Académie DE NICE
Mie Christine JOURDAN Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
Mme Anne JUMELET Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
M. Alain KIYINDOU Maître de conférences des universités	Académie DE STRASBOURG
M Didier KOENIG Professeur certifié	Académie D'ORLEANS-TOURS
M. Jean-François LAHORGUE Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
Mme Claire LANSAC Professeur certifié	Académie DE PARIS
M Olivier LE DEUFF Professeur certifié	Académie DE LYON
Mme Françoise LEBLOND Personnel de direction	Académie DE PARIS
M Benoît LECCOQ Inspecteur général des bibliothèques	Académie DE PARIS
Mme Laurence LEVY-DELPLA Inspecteur pédagogique régional / Inspecteur d'académie.	Académie DE PARIS
M Fernand LIN Professeur certifié	Académie DE LA MARTINIQUE

Mme Ginette LOISON Professeur certifié	Académie D'AMIENS
Mme Marie-Laurence MARAIS Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
M. Marc MARTINEZ Conservateur des bibliothèques (1989)	Académie DE LYON
Mlle Sophie MAZENS Conservateur de bibliothèque	Académie DE CRETEIL
Mme Valentine MAZURIER Professeur certifié	Académie DE ROUEN
M. Silvère MERCIER Bibliothécaire	Académie DE CRETEIL
M. Jean-Yves MOLLIER Professeur des universités	Académie DE VERSAILLES
M Patrick MORISI Inspecteur de l'éducation nationale.	Académie DE VERSAILLES
Mme Emmanuelle MUCIGNAT Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M Jean-Jacques PELLE Personnel de direction	Académie DE RENNES
Mme Brigitte PIERRAT Professeur certifié	Académie DE PARIS
Mme Bernadette PLUMELLE Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Stéphanie PONROY Professeur certifié	Académie D'ORLEANS-TOURS
Mme Marine PREVOT-HUBERT Maître de conférences des universités	Académie DE PARIS
M Charles PUCHEU-PLANTE Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES

Mme Marie-France RAYNAUD Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
Mme Nadine RAYSSAC Professeur certifié	Académie DE BESANCON
M. Michel REVERCHON-BILLOT Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE POITIERS
M Bruno RICHARDOT Ingenieur d'études recherche et formation	Académie DE LILLE
Mlle Catherine FIGOUT Professeur certifié	Académie DE LIMOGES
M. Julien ROCHE Conservateur des bibliothèques (1969)	Académie DE LILLE
M Bernard ROLLET Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE STRASBOURG
Mme Monique ROSSINI-MAILHE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE VERSAILLES
Mme Vera ROTH Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER
M Lionel ROY Professeur certifié	Académie DE CLERMONT-FERRAND
Mme Brigitte SIMONNOT Maître de conférences des universités	Académie DE NANCY-METZ
Mme Marie-Anne STILLER Professeur certifié	Académie D'AIX-MARSEILLE
Mme Elisabeth THIBAUDIN Professeur certifié	Académie D'AIX-MARSEILLE
M. Nicolas TOCQUER Conservateur des bibliothèques (1969)	Académie DE RENNES
M. Denis-Claude TUCHAIS Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER

Mlle Annette TUFFIERE
Professeur certifié

Académie DE CAEN

Mme Sophie VAN OMMESLAEGHE
Professeur certifié

Académie DE LILLE

Mme Claudine VIDAL
Professeur certifié

Académie DE NICE

M Denis WEISS
Professeur certifié

Académie DE PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le **12 FEV. 2009**

Le directeur général des ressources humaines



Thierry LE GOFF

ANNEXE 10 : TEXTES DES SUJETS DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

On peut consulter

- le site du CRDP de l'académie de Nice.

<http://www.crdp-nice.net/capesdoc/>

(Consulté le 15/08/09)

- le site ministériel SIAC2

<http://www.education.gouv.fr/cid24070/sujets-capes-externe-2009.html>

(Consulté le 24/08/09)

ANNEXE 11 : INFORMATIONS STATISTIQUES

Non disponible sur la version en ligne